



Loi de retractation valable pour un achat sur le net ?

Par **Aedris**, le **27/09/2009** à **19:47**

Bonjour,

J'ai acheté un jeu qui se joue exclusivement sur internet le 26 septembre 2009, il s'agit d'AION de NCsoft (sortie le 25 septembre 2009). C'est un achat que l'on peut appeler virtuel car le prix à payer permet d'accéder au jeu par l'intermédiaire d'un compte personnel, donc je n'ai pas reçu de bien matériel.

Le jeu ne correspond pas du tout à mes attentes, j'aimerais savoir si la loi de rétractation des 7 jours est valable dans ce cas là.

J'ai envoyé un email de demande de remboursement en citant l'article de loi de rétractation à NCsoft mais j'ai bien l'impression qu'ils ne vont pas me répondre.

De plus il n'y a aucune assistance téléphonique disponible.

Comment les forcer à me rembourser ? (si la loi de rétractation est valide)

Merci